

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2018

**Présent.e.s :** Jean-Luc DEYE, Maryse FABRE, Caroline FAVIER, Brigitte LEGRAND, Benjamin MAILLAND, Jean-Gabriel MAYEUR, Michèle SOLOWETCHICK

**Absent.e.s excusé.e.s :** Christian DEDECKER ayant donné pouvoir à Brigitte LEGRAND, Stéphane BERTIN ayant donné pouvoir à Jean-Luc DEYE, Mathilde BERGER, Claude SEUREAU

### Gestion des biens communaux

- Les nouveaux statuts du Syndicat Mixte des Stations des Bauges présentent deux évolutions majeures en termes de :
  - de gouvernance : le rattachement d'Arith et St François de Sales à Grand Chambéry, suite à la loi NOTRe ;
  - d'exploitation : rattachement des sites des Aillons et du Margéraz.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **approuve la modification des statuts du syndicat** par délibération du conseil syndical en date du 17 septembre 2018.

- Considérant les frais liés à l'urbanisme, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 8 voix pour et 1 voix contre, **décide de porter le taux communal de la taxe d'aménagement de 2,50% à 3,50% sur l'ensemble du territoire communal** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, demande la création du SIVU Enfance – Jeunesse des Bauges à compter du 1er janvier 2019, et approuve le périmètre et les statuts du SIVU Enfance – Jeunesse des Bauges.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité demande une subvention au titre de la DETR 2019 pour la mise en accessibilité du Foyer de ski de fond (113 000 euros HT).

### Gestion des biens communs

Les abeilles sont essentielles non seulement pour la diversité biologique, mais aussi pour nos ressources alimentaires. BeeAware! veut convaincre les communes alpines de s'engager pour la protection des abeilles et améliorer ainsi les conditions de vie de ces importants pollinisateurs.

Considérant la cohérence des mesures à mettre en œuvre sur la commune dans le domaine de la biodiversité, de la protection de l'environnement et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **accepte** de participer au projet « BeeAware ! pour la protection des abeilles dans les communes alpines ».

### Décision modificative

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative pour l'admission en non valeur de la provision pour créance de 2014 sur le budget annexe Régie :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6541 : Créances admises en non-valeur		3 950.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>3 950.00 €</b>
R 7817 : Reprises dépréc actifs circulant		3 950.00 €
<b>TOTAL R 78 : Reprise sur amort et provisions</b>		<b>3 950.00 €</b>

La séance est levée à minuit.

Le Maire,  
Maryse FABRE

